Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV©

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
www.formav.co/explorer

BTS SERVICES ET PRESTATIONS DES SECTEURS SANITAIRE ET SOCIAL

PUBLICS ET INSTITUTIONS – U4

SESSION 2014

Durée : 4 heures
Coefficient : 5

Matériel autorisé :

- aucun matériel n'est autorisé

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.
Le sujet comporte 12 pages, numérotées de 1/12 à 12/12

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel
Réseau CANOPE

Tous les indicateurs sont au rouge et convergent vers un même impératif, lutter contre la pauvreté. Les acteurs de terrain, qui tentent de placer la question au cœur du débat public, insistent particulièrement sur la situation des enfants. « Compte tenu du fait qu'[ils] ne disposent que d'un certain temps pour se développer mentalement et psychiquement de façon normale, l'engagement de les protéger doit être respecté », rappelle l'Unicef(*).
Les enfants pauvres cumulent en effet des inégalités en matière de logement, de santé, de parcours scolaire et de liens familiaux. […]
Aujourd'hui, l'attention se tourne vers la conférence nationale contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, les 10 et 11 décembre, dont l'une des tables rondes sera consacrée à l'enfance. La ministre déléguée chargée de la lutte contre les exclusions, Marie-Arlette Carlotti, justifie cet atelier sur « une seule catégorie de personnes » au vu de chiffres « intolérables ».

() Mesurer la pauvreté des enfants, bilan Innocenti 10, Unicef, mai 2012..*

LE GALL, Sophie.
Grandir dans la pauvreté. La gazette santé-social.
Novembre 2012, n°90, p 20-21.

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel
Réseau CANOPE

Question 1

Caractériser la situation des enfants pauvres.
Montrer en quoi la pauvreté infantile peut être un frein à l'insertion sociale.

Question 2

Présenter les dispositifs permettant de lutter contre les inégalités sociales liées à la pauvreté des enfants en fonction des besoins auxquels ils répondent.

Question 3

De nombreux acteurs de terrain demandent à l'État de concevoir une politique nationale de l'enfance. Justifier cette volonté.

<u>Barème</u>

Question 1 : 12 points
Question 2 : 14 points
Question 3 : 8 points
Expression – composition : 6 points

Liste des annexes :

Annexe 1
États des lieux : un enfant sur cinq est en situation de pauvreté.
Source : conférence nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion.
Rapport du groupe de travail : atelier « Familles vulnérables, enfance et réussite éducative » (extraits).
11 février 2013.

Annexe 2
Niveau de vie et taux de pauvreté des enfants en 2010 selon le statut d'activité des parents.
Source : les niveaux de vie en 2010.
Carine Burricand, Cédric Houdré, Eric Seguin.
Division Revenus et patrimoine des ménages.
www.insee.fr

Annexe 3
Taux de pauvreté des enfants selon le nombre de frères ou sœurs âgés de moins de 25 ans.
Source : les revenus et le patrimoine des ménages. Inégalités de niveau de vie et pauvreté*.*
Cédric Houdré, Nathalie Missègue, Juliette Ponceau.
Insee. Edition 2013.

Annexe 4
Vivre la pauvreté : qu'en disent les enfants ?
Source : mission Régionale d'Information sur l'Exclusion.
www.mrie.org

Annexe 5
Le droit à l'éducation.
Source : loi d'orientation pour l'avenir de l'École du 23 avril 2005.
www.legifrance.gouv.fr

Annexe 6
Les actions mises en place en direction des élèves et de leurs parents.
Source : annexes du rapport des États généraux de l'enfance.
Atelier « Prise en compte des situations de précarité ». Mai 2010.

Annexe 7
Mission « Enfance et jeunesse » de la branche famille.
Source : caisse nationale des allocations familiales.
www.caf.fr

Annexe 8
Vacances, culture, loisirs et sports.
Source : secours populaire français.
www.secourspopulaire.fr

Base Nationale des sujets d'Examens de l'enseignement professionnel
Réseau CANOPE

Annexe 1 - États des lieux : un enfant sur cinq est en situation de pauvreté.

Des clignotants au rouge.

Entre 2008 et 2010, la pauvreté des enfants[1] a fait un bon de presque deux points, ce qui représente près de 350 000 enfants pauvres de plus. Elle touche désormais 2 665 000 enfants, soit un enfant sur cinq (19,6 %)[2]. La pauvreté a fortement augmenté dans toutes les classes d'âge, mais elle a plus touché les enfants que les autres. Selon l'Insee, la progression de la pauvreté des enfants explique les deux tiers de la progression de la pauvreté pour l'ensemble de la population. Aujourd'hui, un pauvre sur trois en France est un enfant.

Le niveau de pauvreté des enfants est le plus élevé jamais atteint depuis 1996. Il a baissé entre 1996 et 2002, stagné entre 2002 et 2008, avant d'augmenter de manière très rapide depuis cette date. En outre, l'intensité de la pauvreté, c'est-à-dire l'écart entre le niveau de vie des personnes pauvres et le seuil de pauvreté, a progressé : il est passé de 18 % en 2007 à 19,5 % en 2010. Non seulement il y a de plus en plus d'enfants pauvres, mais ils sont de plus en plus loin du seuil de pauvreté.

Les dernières données disponibles datent de 2010, mais tout laisse malheureusement penser que la hausse s'est poursuivie en 2011 et en 2012 […]. Somme toute, on peut craindre que si la tendance des années 2009 et 2010 s'est prolongée, le nombre d'enfants pauvres en France ne soit aujourd'hui plus proche de 3 millions. […]

La France ne peut pas se rassurer en disant qu'elle protège moins mal les enfants de la pauvreté que les autres pays. Pour la pauvreté monétaire, elle se classe à un rang moyen, le 14ème sur 35 pays riches dans le classement récemment publié par l'Unicef[3], au même niveau que l'Allemagne. Mais c'est surtout pour la pauvreté mesurée par les conditions de vie que la situation apparaît préoccupante. L'Unicef a analysé les réponses à 14 questions (l'enfant a-t-il trois repas par jour, quelques vêtements neufs, des jouets d'intérieur, des livres appropriés à son âge, etc.)[4] et a considéré comme étant « en situation de privation » les enfants pour lesquels la réponse à au moins deux questions était négative. Selon cette définition, la France se classe 18ème sur 29 pays européens, avec un taux d'enfants en situation de privation de 10,1 %. L'écart avec les pays les plus avancés apparaît très important. Dans les pays scandinaves ou aux Pays-Bas, le taux d'enfants en situation de privation est inférieur à 3 %, ce qui signifie que ces pays parviennent à assurer des conditions de vie décentes à presque tous les enfants. Mais la France se classe également derrière des pays que nous ne sommes pas accoutumés à considérer comme plus performants que nous dans la lutte contre la pauvreté : selon l'Unicef, le taux de privation des enfants au Royaume-Uni (5,5 %) ou en Espagne (8,1 %) est inférieur au niveau français.

L'analyse de la mortalité infantile […] apparaît particulièrement révélatrice de la dégradation relative de la situation française. La mortalité infantile stagne depuis 2005 et a même légèrement augmenté entre 2008 et 2009, pendant qu'elle continuait à diminuer dans la plupart des autres pays européens. La France est ainsi passée du septième rang européen en 1999 au vingtième sur trente pays en 2009[5]. […]

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel
Réseau CANOPE

[1] Un enfant pauvre est un enfant qui vit dans une famille dont les revenus sont inférieurs au seuil de pauvreté.
[2] INSEE, « Les niveaux de vie en 2010 », *INSEE Première*, septembre 2012.
[3] UNICEF, *Mesurer la pauvreté des enfants*, bilan Innocenti n° 10, mai 2012. L'UNICEF utilise le taux de pauvreté à 50 % du revenu médian (et non 60 %).
[4] En se fondant sur l'enquête européenne sur les conditions de vie des ménages (EU-Silc) réalisée par Eurostat
[5] X. Niel, « Les facteurs explicatifs de la mortalité infantile en France et leur évolution récente », document de travail de l'INSEE, octobre 2010.

Annexe 1 (suite) :

Cette dégradation s'explique en grande partie par les inégalités fortes et croissantes existant dès la naissance entre les catégories sociales, qui ont été récemment pointées par la Cour des comptes[6].
Ainsi, l'écart entre le taux de prématurité des enfants selon leur catégorie sociale, qui n'était que de 2,5 % en 2003 (3,9 % pour la catégorie la plus favorisée et 6,4 % pour la plus défavorisée), est aujourd'hui de 6,7 % (3,7 % contre 10,4 %). Les inégalités sociales de santé se retrouvent ensuite à un niveau élevé à des âges très jeunes pour toute une série d'indicateurs : ainsi, le taux d'obésité en CM2 est dix fois plus élevé pour les enfants d'ouvriers que pour les enfants de cadre et le taux d'enfants ayant deux dents cariées non soignées est cinq fois plus élevé[7]. […]
Un enfant qui débute sa vie dans des conditions de pauvreté a de très grands risques d'être en échec scolaire puis d'être à l'écart du marché du travail. La pauvreté affecte la réussite des enfants à travers de multiples canaux :

- le fait de vivre dans un logement surpeuplé ou insalubre, et plus encore l'absence de logement, entraîne de grandes difficultés de travail, il empêche l'enfant de se concentrer sur ses apprentissages scolaires ;
- les difficultés des familles pauvres, telles que le manque de ressources, les horaires de travail morcelés, la pression du quotidien, rendent difficiles pour les enfants l'accès aux loisirs, à la culture, à l'ouverture sur le monde. De ce fait, des retards scolaires sont constatés très tôt, avec des inégalités d'acquisition du langage dès l'entrée à l'école maternelle ;
- mal traités, les problèmes de santé du jeune enfant peuvent conduire à un handicap durable. Des affections dentaires non soignées peuvent être dans la vie d'adulte un facteur de discrimination sociale et professionnelle. Des troubles de la vue non dépistés ou pris en charge sont une cause de difficulté scolaire.

Des politiques publiques développées mais qui trouvent leurs limites.

La France réalise un effort important de redistribution en direction des familles les plus modestes à travers différentes prestations : les prestations familiales, dont plusieurs sont attribuées sous condition de ressources (prestation d'accueil du jeune enfant, allocation de rentrée scolaire, complément familial pour les familles nombreuses) ; les aides au logement ; les minima sociaux, notamment le revenu de solidarité active. L'ensemble de ces prestations permet de plus que doubler (il l'augmente de 140 %) le niveau de vie des 10 % de familles les plus modestes. Selon l'UNICEF, cet effort réduit de moitié le taux de pauvreté des enfants.
Si les moyens dévolus à la redistribution ne sont pas déficients dans notre pays, on ne peut que constater qu'elle ne suffit pas à corriger les inégalités et regretter qu'elle ne passe que par les prestations sociales, avec un système fiscal trop peu redistributif. À cette faiblesse de nos politiques de lutte contre la pauvreté des enfants, s'ajoute le déficit de stratégie dans les orientations des politiques publiques concernant l'enfance et le manque de coordination de nos services publics, qui n'assurent pas de manière suffisante l'amélioration des conditions de vie et la promotion sociale des enfants de familles vulnérables.
De multiples illustrations peuvent en être données. C'est d'abord le cas de la politique d'accueil des jeunes enfants. Les pouvoirs publics y consacrent des sommes importantes, près de 14 milliards d'euros par an pour les enfants de 0 à 3 ans.

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel
Réseau CANOPE

[6] Cour des comptes, *La politique de périnatalité : l'urgence d'une remobilisation*, rapport public annuel 2012, février 2012.
[7] IGAS, *Les inégalités sociales de santé dans l'enfance*, mai 2011.

Annexe 1 (suite) :

Pourtant, force est de constater que les enfants de familles pauvres n'y accèdent pas ou peu :
92 % des enfants de moins de 3 ans des 20 % de familles les plus pauvres sont gardés principalement par leurs parents. Seuls 4 % de ces enfants sont gardés dans une crèche et 2 % par une assistante maternelle. […]

Si l'on en croit les enquêtes Pisa[8], la France est le pays de l'OCDE où le poids des origines sociales des enfants dans la réussite éducative est le plus fort. Il est difficile d'imaginer une réalité plus contraire à l'idéal d'égalitarisme républicain dont nous investissons l'école. Les écarts se constituent très tôt, dès l'école maternelle, et même plus tôt du fait de manque de places de crèches et ne font que se creuser tout au long du parcours scolaire. La proportion d'élèves en retard à l'entrée en sixième est presque dix fois plus élevée pour les enfants de parents inactifs que pour les enfants de cadres ou d'enseignants. Un enfant d'enseignant a 14 fois plus de chances d'obtenir le baccalauréat qu'un enfant d'ouvrier non qualifié. De l'ordre de cent cinquante mille jeunes par an quittent le système scolaire sans aucune qualification.

Malgré des moyens conséquents, ces dispositifs publics ne parviennent pas à donner les mêmes chances de réussite aux enfants des familles vulnérables, soit parce qu'ils n'y ont pas accès (c'est le cas de l'accueil de la petite enfance), soit parce que leurs modalités de fonctionnement désavantagent ces enfants (c'est le cas de l'école, du système de santé). Ils interviennent de manière souvent trop tardive et selon des modalités aujourd'hui inadaptées […] La gravité de la situation implique de cesser de raisonner par politique publique sectorielle abordant chacune l'enfant et sa famille sous un angle particulier : protection maternelle et infantile, aide sociale à l'enfance, accueil des jeunes enfants, soutien aux parents, périnatalité, éducation, revenu de solidarité active etc. Il apparaît indispensable de concevoir une politique nationale de l'enfance coordonnée de la naissance à l'entrée dans la vie adulte, et de la décliner à tous les niveaux territoriaux en alliance avec les acteurs concernés, et en priorité avec les familles.
Le comité des droits de l'enfant des Nations Unies a d'ailleurs recommandé à plusieurs reprises, à la France, de mettre en place une instance de coordination chargée de la mise en œuvre de la convention internationale des droits de l'enfant dans toutes ses dimensions.

Agir de manière forte et globale.

L'insertion des professionnels dans un réseau d'acteurs pluridisciplinaire est capitale pour traiter de la situation d'une personne dans sa globalité, car elle présente souvent des difficultés multiples et imbriquées. Une mère élevant seule son enfant ne peut trouver d'emploi ni assurer les ressources pour faire vivre sa famille si elle n'a pas de solution de garde d'enfant. Un enfant ne réussit pas à l'école parce qu'il vit dans un logement surpeuplé ou parce que sa myopie n'a pas été repérée. Des parents sont en grande souffrance parce qu'ils n'ont jamais le temps ni le lieu pour « souffler » et se retrouver en famille.

[8] PISA est une enquête menée tous les trois ans auprès de jeunes de 15 ans dans les 34 pays membres de l'OCDE et dans de nombreux pays partenaires. Elle évalue l'acquisition de savoirs et savoir-faire essentiels à la vie quotidienne au terme de la scolarité obligatoire.

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel
Réseau CANOPE

Annexe 1 (suite) :

Dix orientations pour faire reculer la pauvreté des enfants.

L'objectif des propositions de ce rapport n'est pas de définir des droits spécifiques pour les enfants de familles en situation de pauvreté, mais de réformer les politiques publiques s'adressant à tous pour que les enfants (politique d'accueil de la petite enfance, de santé, d'éducation, d'accompagnement des parents, de culture, etc.) les plus vulnérables en bénéficient pleinement. Dix ans après la remise du rapport de Didier Robert au Conseil économique et social[9], l'objectif reste plus que jamais de garantir « *l'accès de tous aux droits de tous* ». […]

La France n'a pas aujourd'hui de politique de l'enfance. Les orientations [proposées] en dessinent l'ossature. Le groupe de travail demande que le gouvernement se les approprie en formalisant, en concertation avec les acteurs concernés, une stratégie nationale pour l'enfance, et en mettant en place un pilotage interministériel de sa mise en oeuvre. Sur le terrain, quatre grands acteurs agissent pour l'enfance : l'Etat, en matière d'éducation, le conseil général avec la PMI et l'ASE, la CAF qui finance les prestations familiales et l'accueil des jeunes enfants et les communes, qui jouent un rôle variable mais souvent important, notamment en matière de petite enfance. La négociation de « projets pour l'enfance » entre ces acteurs permettra de mettre en oeuvre les grandes orientations de la stratégie nationale tout en l'adaptant aux enjeux de chaque territoire.

Source : conférence nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion.
Rapport du groupe de travail : atelier « Familles vulnérables, enfance et réussite éducative ».
(Extraits).
11 février 2013.

[9] D. Robert, *L'accès de tous aux droits de tous par la mobilisation de tous*, rapport au Conseil économique et social, juin 2003.

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel
Réseau CANOPE

Annexe 2 - Niveau de vie et taux de pauvreté des enfants en 2010 selon le statut d'activité des parents.

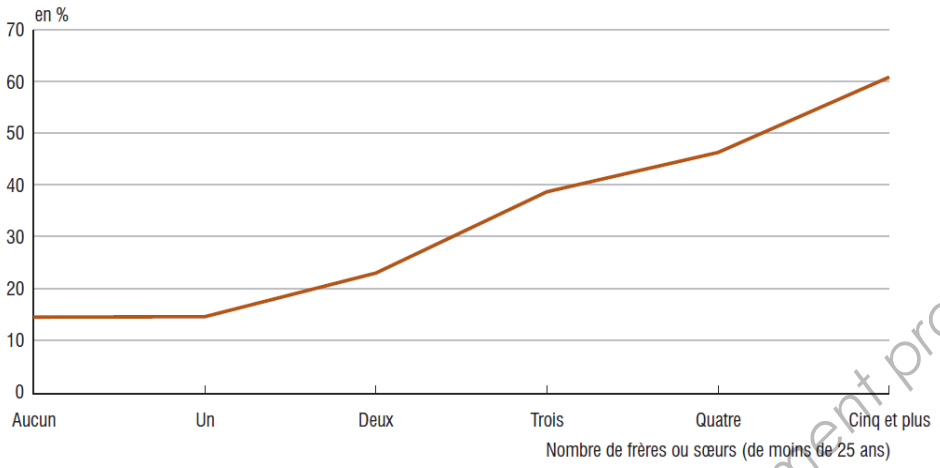
Position des parents sur le marché du travail	Niveau de vie médian (euros par an)	Taux de pauvreté à 60 % (%)	Répartition des enfants (%)	
			pauvres (%)	non pauvres (%)
Parents en couple	**18 960**	**14,5**	**59,6**	**85,3**
2 actifs occupés	21 170	4,9	13,0	61,7
1 seul actif occupé	14 520	25,6	31,0	21,9
Aucun actif occupé	9 610	69,0	15,6	1,7
Parent isolé	**12 660**	**41,0**	**35,3**	**12,4**
Actif occupé	14 760	20,9	11,8	10,9
Chômeur ou inactif	9 240	79,4	23,5	1,5
Autres types de ménages	**13 330**	**34,6**	**5,1**	**2,3**
Ensemble	**17 580**	**19,6**	**100,0**	**100,0**

Champ : France métropolitaine, inactifs âgés de moins de 18 ans vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2010.

Source : les niveaux de vie en 2010.
Carine Burricand, Cédric Houdré, Eric Seguin.
Division Revenus et patrimoine des ménages, Insee.
www.insee.fr

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel
Réseau CANOPE

Annexe 3 - Taux de pauvreté des enfants selon le nombre de frères ou sœurs âgés de moins de 25 ans.



Champ : France métropolitaine, enfants (moins de 18 ans) vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Sources : Insee ; DGFiP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2010.

Source : les revenus et le patrimoine des ménages. Inégalités de niveau de vie et pauvreté.
Cédric Houdré, Nathalie Missègue, Juliette Ponceau.
Insee. Edition 2013.

Annexe 4 - Vivre la pauvreté : qu'en disent les enfants ?

Étude interrégionale (régions Ile-de-France, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes) qualitative, à partir d'entretiens réalisés en face à face avec des enfants par la Mission Régionale d'Information sur l'Exclusion - novembre 2011.

Il ressort des entretiens que les enfants en situation de pauvreté sont des enfants avant tout. Quand on questionne leurs besoins, ils disent n'avoir besoin de rien. Ils mettent spontanément en avant leur famille. Très souvent, les enfants évoquent de forts liens familiaux avec les parents, frères et soeurs mais aussi plus largement avec les oncles, tantes, cousins et cousines. […] Autres éléments qui rendent compte que ce sont des enfants avant tout : le jeu et l'amusement. Les enfants ont longuement évoqué leurs temps libres. Ils ont parlé avec le sourire de ces temps très souvent partagés avec d'autres, à l'extérieur : au centre social, dans le terrain de jeu du quartier, au parc... Ce qui vaut pour les enfants ayant un chez soi, vaut aussi pour des enfants vivant en hébergement. Ces derniers ont largement rendu compte de leur complicité et du plaisir qu'ils éprouvent à jouer ensemble. Cette illustration témoigne des capacités fortes des enfants à s'adapter aux difficultés rencontrées par leur famille.

Ces capacités se révèlent notamment quand les conditions de logement sont problématiques mais que les enfants ne s'en plaignent pas, ou quand les ressources financières de la famille sont réduites et que les enfants renoncent à l'acquisition de certains biens. Les plus grands ont conscience des difficultés des parents, ils adoptent des comportements adultes par rapport aux privations et contraintes.

Si les enfants interrogés sont, avant tout, des enfants, ils se heurtent toutefois à des difficultés que ne rencontrent pas les autres enfants. […]

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel
Réseau CANOPE

Annexe 4 (suite) :

On peut citer tout d'abord les difficultés relatives à l'habitat. Les conditions de logement sont centrales. Sans logement, le développement de l'enfant est mis à mal. C'est surtout au sujet des vacances que les enfants se sentent différents des autres. En témoigne la définition qu'ils nous en donnent. Pour eux, les vacances c'est avant tout ne pas aller à l'école. Les vacances en famille sont très exceptionnellement évoquées. […] Cependant les expériences de vacances relatées et réussies confirment que, loin d'être secondaires, elles permettent de sortir de chez soi, de construire de nouveaux repères, de se retrouver en famille ou entre amis. Elles permettent de revenir au quotidien avec un regard neuf, et occupent une place essentielle dans le développement et le bien être de l'enfant.

Source : Mission Régionale d'Information sur l'Exclusion.
www.mrie.org.

Annexe 5 - Le droit à l'éducation.

Loi n°2005-380 du 23 avril 2005.

Chapitre Ier : dispositions générales.
Article L111-1
L'éducation est la première priorité nationale. Le service public de l'éducation est conçu et organisé en fonction des élèves et des étudiants. Il contribue à l'égalité des chances.
Outre la transmission des connaissances, la Nation fixe comme mission première à l'école de faire partager aux élèves les valeurs de la République.
Dans l'exercice de leurs fonctions, les personnels mettent en œuvre ces valeurs.
Le droit à l'éducation est garanti à chacun afin de lui permettre de développer sa personnalité, d'élever son niveau de formation initiale et continue, de s'insérer dans la vie sociale et professionnelle, d'exercer sa citoyenneté.

Pour garantir ce droit dans le respect de l'égalité des chances, des aides sont attribuées aux élèves et aux étudiants selon leurs ressources et leurs mérites. La répartition des moyens du service public de l'éducation tient compte des différences de situation, notamment en matière économique et sociale.
Elle a pour but de renforcer l'encadrement des élèves dans les écoles et établissements d'enseignement situés dans des zones d'environnement social défavorisé et des zones d'habitat dispersé, et de permettre, de façon générale, aux élèves en difficulté, quelle qu'en soit l'origine, en particulier de santé, de bénéficier d'actions de soutien individualisé.
L'acquisition d'une culture générale et d'une qualification reconnue est assurée à tous les jeunes, quelle que soit leur origine sociale, culturelle ou géographique.

Chapitre II : la gratuité de l'enseignement scolaire public.
Article L132-1.
L'enseignement public dispensé dans les écoles maternelles et les classes enfantines et pendant la période d'obligation scolaire définie à l'article L. 131-1 est gratuit.
Article L132-2.
L'enseignement est gratuit pour les élèves des lycées et collèges publics qui donnent l'enseignement du second degré, ainsi que pour les élèves des classes préparatoires aux grandes écoles et à l'enseignement supérieur des établissements d'enseignement public du second degré.

Source : loi d'orientation pour l'avenir de l'École du 23 avril 2005
www.legifrance.gouv.fr

Base Nationale des sujets d'Examens de l'enseignement professionnel
Réseau CANOPE

Annexe 6 - Les actions mises en place en direction des élèves et de leurs parents.

Les dispositifs d'accompagnement se déclinent sous les formes et les modalités d'intervention suivantes :

- l'accompagnement éducatif a été mis en place dans les collèges de l'éducation prioritaire à la rentrée scolaire 2007. À la rentrée scolaire 2008, il a été généralisé à l'ensemble des collèges et mis en oeuvre, dans le cadre de la dynamique « espoir banlieues » dans les écoles élémentaires de l'éducation prioritaire. Ce dispositif vise à accueillir des élèves volontaires, quatre jours par semaine tout au long de l'année, de préférence en fin de journée après la classe, en leur offrant des activités qui les aident dans leur travail scolaire, sans être du soutien disciplinaire et leur donne l'opportunité d'une ouverture culturelle, de pratiques sportives ; […]
- les dispositifs-relais (classes et ateliers) permettent aux élèves qui se sont mis en marge du système scolaire (manquement au règlement, absentéisme chronique, décrochage scolaire…) de réintégrer une scolarité ou un cursus de formation professionnelle en renouant le lien avec l'institution au moyen de méthode de soutien, d'accompagnement et d'encadrement renforcé (adaptation et souplesse des méthodes d'enseignement) ;
- mesure de la dynamique « espoir banlieues », l'internat d'excellence offre des conditions de réussite favorables à des collégiens, lycéens et étudiants qui n'en bénéficient pas. Un accompagnement renforcé augmente leur chance de réussite scolaire et contribue à leur épanouissement personnel ; […]
- le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS), créé en 2000, contribue à soutenir, en dehors du temps de l'école, environ 170 000 enfants et jeunes dans leur travail personnel scolaire, par des actions d'aide aux devoirs, des apports méthodologiques, des activités culturelles et plus généralement une pédagogie de détour visant à leur redonner confiance. Les familles trouvent un accueil, des conseils, un accompagnement dans les différentes étapes de la scolarité et, si elles le souhaitent, peuvent s'impliquer dans l'encadrement des actions qui y sont développées ;
- le Programme de Réussite Éducative (PRE) vise à donner leur chance aux enfants et aux adolescents ne bénéficiant pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur réussite. Ils visent à accompagner, dès la petite enfance, des enfants et des adolescents présentant des signes de fragilité et des retards scolaires en cherchant à prendre en compte la globalité de leur environnement. Plus exceptionnellement, il permet de soutenir les parcours d'adolescents vers des études supérieures lorsqu'ils en montrent les capacités.

En outre, depuis 1991, l'opération interministérielle École ouverte permet d'accueillir, pendant les vacances scolaires et les mercredis et samedis de l'année scolaire, des élèves qui ne partent pas en vacances et leur propose des activités éducatives variées dans le domaine scolaire, culturel, sportif et de loisirs.

Enfin des aides financières sont octroyées aux familles dont les enfants sont scolarisés dans le second degré :

- bourses d'enseignement, majorées si l'élève est interne, dont le montant est lié aux ressources de la famille ;
- aides facultatives par le biais de fonds sociaux pour permettre le financement de dépenses scolaires ou de frais annexes (cantines scolaires…) en cas de difficultés financières de la famille.

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel
Réseau CANOPE

Annexe 6 (suite) :

La plupart de ces dispositifs, considérant que la réussite scolaire est étroitement liée aux conditions de vie, recherchent l'adhésion de l'élève et de sa famille afin que cette dernière intègre l'objectif de réussite scolaire de ses enfants dans la trajectoire familiale.

Source : annexes du rapport des États généraux de l'enfance.
Atelier « Prise en compte des situations de précarité ». Mai 2010.

Annexe 7 - Mission « Enfance et jeunesse » de la branche famille.

Les Caf accompagnent les moments importants de la vie des familles : elles leur versent des prestations pour les aider à financer l'éducation et les loisirs de leurs enfants. […]

Les aides au temps libre.

Les Caf favorisent l'accès des enfants et des jeunes aux loisirs et aux vacances :

- elles contribuent au financement des accueils de loisirs sans hébergement (Alsh) ;
- elles soutiennent les départs des familles modestes, notamment grâce au service Vacaf (Vacances Caf) qui leur propose des hébergements pour leurs vacances.

Ces aides prennent des formes différentes :

- subventions de fonctionnement à des partenaires qui gèrent des équipements (accueils de loisirs, centre de vacances) nommées prestations de service (Ps) ;
- subventions de fonctionnement par le biais du Cej (contrat "enfance et jeunesse") pour les enfants de 6 à 18 ans ;
- aides financières individuelles (Afi) versées directement aux familles.

L'accompagnement de la fonction parentale.

Des dispositifs spécifiques viennent en soutien des familles pour :

- apporter aux parents un appui par la création et le renforcement des liens sociaux, dans le cadre des réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (Reaap) ;
- prévenir la rupture du lien familial et favoriser l'entente dans l'intérêt de l'enfant, grâce à la médiation familiale ou à des espaces de paroles dédiés aux parents séparés ;
- favoriser la qualité du lien d'attachement parents-enfants en s'appuyant sur les lieux d'accueil enfant-parents (Laep) ;
- renforcer le lien entre familles et écoles en contribuant au financement des contrats locaux d'accompagnement à la scolarité.

Source : caisse nationale des allocations familiales.
www.caf.fr

Annexe 8 : Vacances, culture, loisirs et sports.

Depuis 1945, le Secours populaire organise des séjours de vacances pour les enfants et leurs familles et organise chaque année dans le cadre de sa campagne "Les vacances, ce n'est pas du luxe !", la "Journée des oubliés des vacances" pour les enfants qui n'ont pas eu la chance de partir pendant l'été.

Alphabétisation, accompagnement scolaire, accès aux nouvelles technologies, sorties au musée et au théâtre, excursions sportives, sont autant d'activités éducatives, culturelles et sportives proposées par le SPF.

L'accès aux vacances pour tous, aux loisirs et à la culture participe ainsi au développement, à l'équilibre et à la socialisation des publics en difficulté.

Source : secours populaire français.
www.secourspopulaire.fr

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel
Réseau CANOPE

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV© avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV©, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV© se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV© avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV©, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV© se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.